

Il y a deux voies d'accès au doctorat d'Etat en Mathématiques.

A côté de la voie actuelle, qui reçoit désormais la mention "recherche", est créée une voie d'enseignement destinée à faire une place importante aux critères pédagogiques ; ce doctorat d'enseignement n'est pas un refuge pour ceux qui sont inaptes à la recherche mais atteste une vocation authentique.

Les deux voies d'accès au doctorat (mention recherche et mention enseignement) comportent un tronc commun : la thèse de spécialité, travail scientifique écrit faisant l'objet d'un exposé oral du candidat, qui doit présenter un caractère d'originalité soit par des qualités d'exposition et de mise au point d'une théorie mathématique connue <sup>(1)</sup>, soit par la contribution de résultats nouveaux, un article publié dans un périodique, une monographie ~~soit~~ des exemples de thèse de spécialité.

Le candidat désireux de soutenir une thèse de spécialité en Mathématiques à la Faculté des Sciences d'Orsay doit en faire la demande au département de Mathématiques, qui désigne un jury formé de trois membres, au moins, dont au moins deux mathématiciens du département de Mathématiques d'Orsay. Le doctorat de spécialité en Mathématiques est décerné sur avis unanime des membres du jury. La décision du jury est sans appel.

Pour pouvoir être titulaire d'une thèse de spécialité, il n'y a aucune condition d'âge, de possession de diplômes scolaires ou universitaires, de nationalité.

La possession de la thèse de spécialité est une condition nécessaire pour pouvoir exercer la fonction de maître-assistant ; elle est suffisante sous réserve de qualification pédagogique appropriée.

Pour pouvoir être candidat au titre de docteur ès-Sciences mathématiques (mention recherche), il faut réunir les conditions suivantes :

- a) être titulaire d'une thèse de spécialité en Mathématiques,
- b) avoir fait un travail de recherche original en Mathématiques présentant un intérêt indiscutable,
- c) justifier d'une culture mathématique solide.

Le candidat à un doctorat ès-Sciences mathématique (mention enseignement) doit être titulaire d'une thèse de spécialité et doit prouver ses qualités pédagogiques en enseignant, comme M.A. pendant trois ans au moins dans trois enseignements différents, dont un an au moins en 1er cycle et un an au moins en 2e cycle.

(1) Ceci devrait permettre de combler de regrettables lacunes dans la littérature mathématique qui sert de base à la recherche.

